

Colloque

La loi Duplomb

La loi Duplomb, toujours d'actualité ?

**03
MARS
2026**

**Journées interdisciplinaires
du développement durable**

SALLE 11

**14h30
18h00**



**Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes
Chemin de la Censive du Tertre - 44000 Nantes**

Inscription :

**Nantes
Université**



PRÉSENTATION



La **loi du 11 août 2025** visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite **loi « Duplomb »**, s'inscrit dans un contexte de fortes tensions autour de l'encadrement des produits phytosanitaires. Depuis plusieurs années, le droit de **l'Union européenne a progressivement renforcé les exigences applicables à l'autorisation et à l'utilisation de ces substances**, au nom de la protection de l'environnement et de la santé publique. Dans ce contexte, la **France** a adopté des positions plus restrictives en **interdisant dès 2018 l'utilisation des produits à base de néonicotinoïdes**. Cette interdiction s'est accompagnée d'un régime dérogatoire temporaire, applicable à certaines cultures et à certaines molécules, afin de laisser au secteur agricole le temps de s'adapter. **Celui-ci pris fin en 2020, marquant l'entrée en vigueur effective de l'interdiction**, alors que cette substance est autorisée dans l'ensemble des autres États membres jusqu'en 2033.

Ces choix ont engendré un **sentiment d'injustice pour une partie du monde agricole**, confrontée à des contraintes plus lourdes que celles pesant sur ses concurrents européens. C'est pour répondre à ces revendications que les sénateurs **Laurent Duplomb et Franck Menonville ont porté la proposition de la loi « Duplomb »**. Le texte entend corriger certaines surtranspositions françaises en matière phytosanitaire afin de permettre aux agriculteurs de sortir d'impasses techniques, tout en sécurisant leur accès à l'eau et en instaurant une logique de confiance dans les relations entre l'État et le monde agricole, notamment en matière de contrôles et d'aléas climatiques.

Le **texte a toutefois suscité des réactions de l'opinion publique. En effet, une pétition lancée à son encontre a recueilli plus de deux millions de signatures**, révélant l'ampleur des inquiétudes citoyennes quant à ses implications environnementales et sanitaires. Saisi par plusieurs groupes parlementaires, **le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions permettant de déroger à l'interdiction des néonicotinoïdes**, estimant qu'elles privaient de garanties légales suffisantes le droit fondamental de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. La loi a été promulguée dans sa version censurée. La séquence, prolongée par **l'évocation d'une loi « Duplomb II »**, est loin d'être close. Elle illustre les tensions contemporaines entre transition écologique, régulation économique, protection du consommateur et égalité des conditions de concurrence au sein du marché intérieur européen.

La question qui se pose est alors de savoir : **La loi Duplomb consacre-t-elle un ajustement nécessaire du droit français aux autorisations européennes de pesticides au soutien de l'agriculture intensive, au risque d'un affaiblissement des normes environnementales et sanitaires ?**

PROGRAMME



14h15- Accueil

14h30 - Introduction et présentation des intervenants

14h45 : Intervention de Monsieur Luc BODIGUEL - Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

→ Cette intervention a pour objectif de poser les fondements scientifiques et juridiques du sujet à l'échelle européenne, en abordant notamment l'encadrement des produits phytosanitaires.

15h05 : Intervention de Monsieur Henri CLAVIER - Journaliste Web chez Public Sénat

→ Cette intervention a pour objectif d'évoquer le contexte politique et agricole ayant conduit à l'adoption du texte ainsi que les débats et mobilisations qu'il a suscités.

15h30 : Intervention de Madame Agathe VAN LANG - Professeure de Droit Public à Nantes Université

→ Cette intervention a pour objectif de prendre en compte les enjeux constitutionnels mis en lumière par la décision du Conseil constitutionnel, notamment au regard des droits fondamentaux.

15h50 : PAUSE

16h20 : Intervention de Monsieur Antoine BARON - Président de la Confédération paysanne de Loire-Atlantique

→ Cette intervention sera consacrée quant à elle aux perceptions et débats au sein du secteur agricole face à la réglementation des produits phytosanitaires. Cette séquence vise à apporter un éclairage concret sur les contraintes économiques, les enjeux de compétitivité et l'adaptation des pratiques agricoles.

16h40 : Discussion avec la salle

17h00 : Table Ronde

→ Comment les différences d'autorisation des produits phytosanitaires au sein de l'Union européenne et les accords de libre-échange conclus entre l'UE et les États tiers impactent-ils la compétitivité et les conditions d'exercice des agriculteurs français ?

→ La proposition de loi Duplomb II permet-elle une meilleure conciliation entre la protection de l'agriculture intensive et la préservation des normes environnementales et sanitaires ?

→ La réautorisation de produits phytosanitaires tels que l'acétamipride permet-elle réellement de répondre aux besoins des agriculteurs ? Existe-t-il aujourd'hui d'autres alternatives, mécanismes juridiques qui permettraient de concilier la protection de l'environnement et de la santé, tout en préservant la compétitivité des agriculteurs ?

18h00 : CLÔTURE



Étudiantes en Master 2 Droit de la concurrence et de la consommation

Eden BERGONZO, Louise BESTEL, Emma OLLIVIER, Lou DUBREUIL, Gloria TEKPOR

Encadrants

FRIANT-PERROT Marine, Co-directrice du Master 2 Droit de la concurrence et de la consommation

MOURIER-BOUCHON Gaëlle, Directrice de la mission pour la transformation écologique de Nantes Université

Localisation et transports

Adresse : UFR Droit et Sciences politique, Chemin de la Censive du Tertre, 44313 Nantes

En transports en commun : Tramway ligne 2, arrêt Facultés ; Bus lignes E5, 20 ou 80, arrêt Fac de Droit ; Bus ligne 26 arrêt Petit Port ; Bus ligne 75 arrêt Facultés

En voiture : Suivre les indications "Universités", sortie périphérique N°39 "Porte de la Chapelle"

Parking : Faculté de Droit/IAE Nantes bâtiment Petit Port